

Angers, le 22 AVRIL 1952

Robert de LAMOTTE

48, Rue Saint-Julien, ANGERS

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES

MUTUELLE DE POITIERS

INCENDIE

MUTUELLE de SEINE et SEINE-et-OISE

ACCIDENTS

TÉL. 36-66 - C. C. P. NANTES 150-90

BUREAUX OUVERTS

Mardi, Jeudi, 8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h 30

Samedi 8 h 30 à 12 h

et sur rendez-vous

Madame la Marquise de NICOLAY

Chateau des Noyers

LOIRET

Madame,

Comme je vous l'avais promis ce matin, je vous retourne immédiatement les 3 plans que vous avez bien voulu me confier et qui m'ont servi à calculer un projet d'assurance que je viens vous soumettre ci-dessus.

1) ASSURANCE ORDINAIRE

Eglise Paroissiale	11 000 000
Garderie de la Feuillée.....	1 700 000
Ferme de la Feuillée.....	16 200 000
Ferme de la Tête.....	15 400 000

Total.....44 300 000

Prime Totale TOUS IMPOTS ET FRAIS COMPRIS.... 31 720 F.

ce qui fait un total de 15000 francs

2) FORMULE DE POLICE INTEGRALE calculée à la surface des batiments et vous donnant une garantie totale de 75 525 000.

Prime totale..... 43 920 F.

3) ASSURANCE DES BOIS 900 000

Prime totale..... 6 150 F.

Je tiens à vous faire remarquer que la 2ème formule calculée à la surface vous donne une garantie presque 2 fois supérieure à celle calculée de façon ancienne. De plus les estimations étant faites sur la surface réelle des batiments celles-ci sont certainement plus exactes que celles effectuées d'ordinaires sans aucune base. Evidemment ces chiffres peuvent vous paraître énormes mais le coût de la construction est telle aujourd'hui que si vous voulez reconstruire vos fermes en cas de sinistre il est nécessaire de prévoir des garanties calculées de façon sérieuse.

9e formule assurance intégrale à la surface une prime de 70.070 F compris les bois

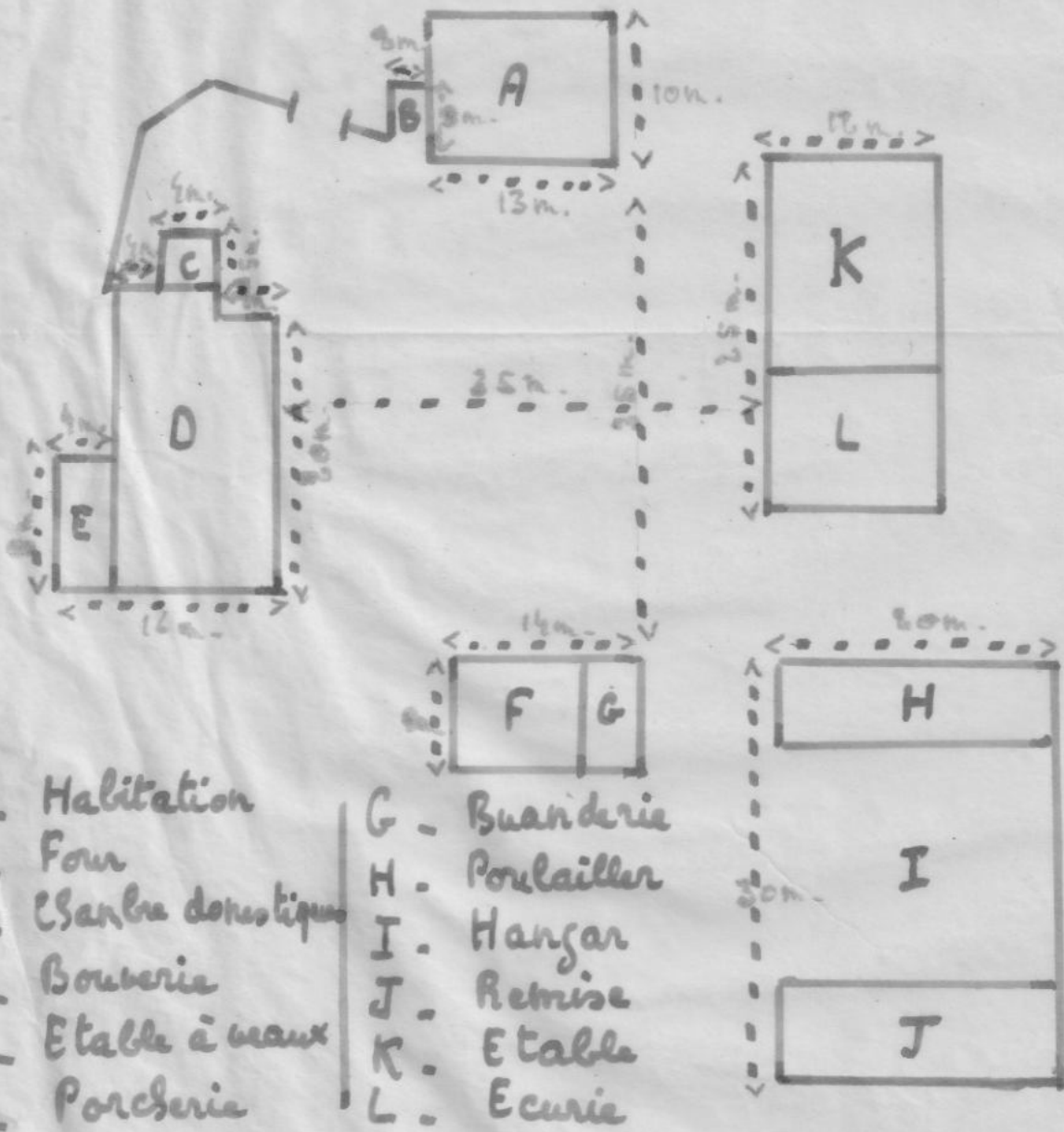
Il ressort de ce projet pour la 1ère formule une prime de 77.870 F compris les bois

Les prix que je vous donnent sont le montant total de la
quittance calculé au prix actuelle de la construction. La
2ème formule comprend obligatoirement l'assurance à indice
variable, c'est-à-dire la mise au point automatique en fonc-
tion de l'indice officielle fournie par la Fédération Nationale
du bâtiment. Je crois donc que vous avez un intérêt très grand
à adopter cette formule qui vous donnera toute sécurité .

• Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes hommages
respectueux.

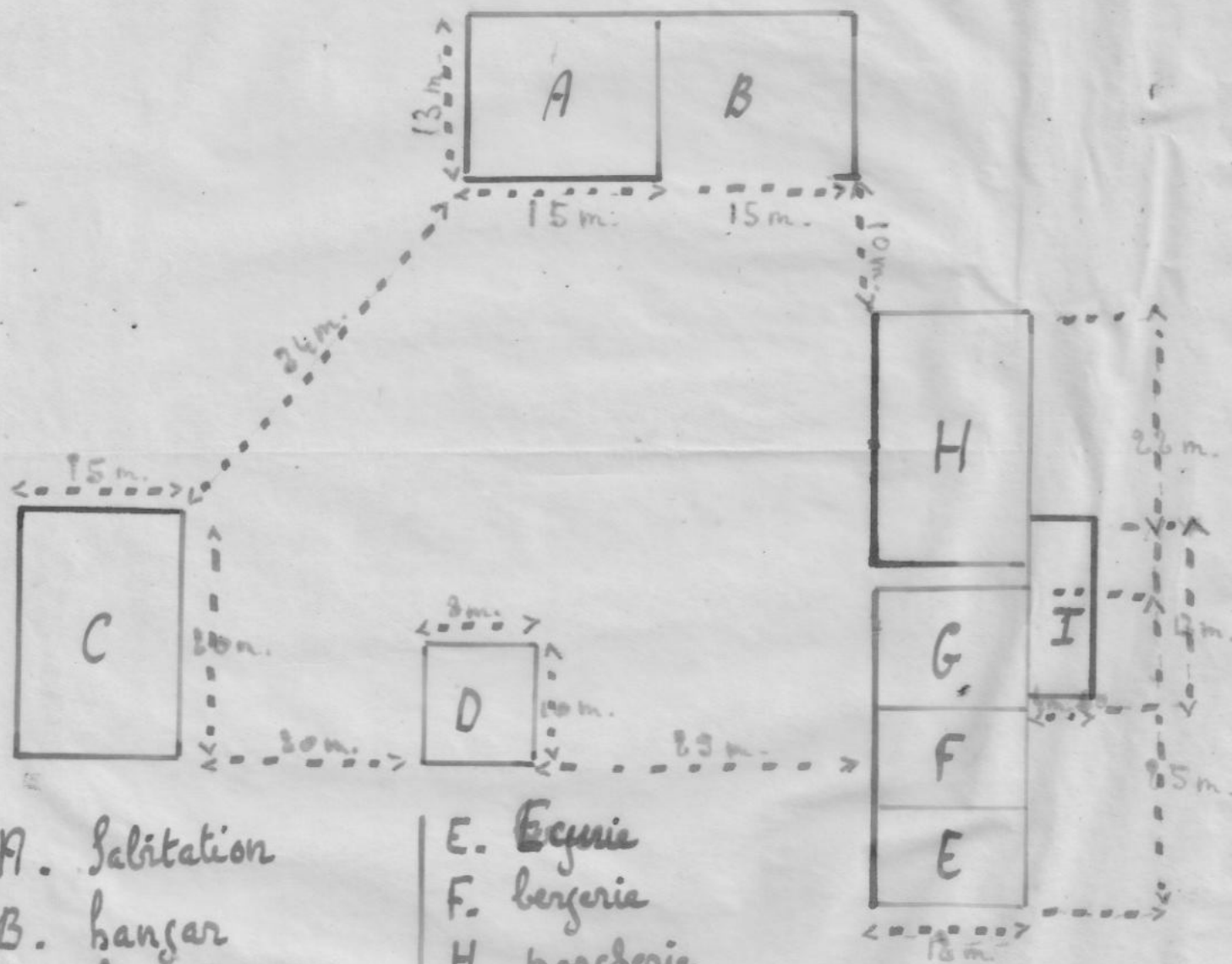
A. de Lauvillotte

Domaine de la Feuillée



- | | |
|-----------------------|---------------|
| A. Habitation | G. Buanderie |
| B. Four | H. Poulailier |
| C. Chambre domestique | I. Hangar |
| D. Bouverie | J. Remise |
| E. Etable à vauux | K. Etable |
| F. Porcherie | L. Ecurie |

Domaine de la Tête



A. habitation

B. hangar

C. bouverie

D. poulailler .

E. Ecurie

F. bergerie

H. porcherie

I. magasin

L. DELACOU

EXPERT

67, B' G. Sand, 67
CHATEAURoux

Châteauroux, le 18 Août 1952

Madame la Marquise de NICOLAY
34 Rue de Bassano à PARIS

Madame la Marquise,

Ayant rencontré M. LANGLOIS à la Feuillée, il y a quelques temps, je lui ai reparlé de la chasse. Il m'a répondu que M. Chaugne, son co-actionnaire étant absent, il attendait son retour pour donner une réponse ferme.

Sans nouvelles depuis lors, je viens de téléphoner et M. LANGLOIS m'a déclaré, qu'après avoir consulté ses co-actionnaires tous étaient d'accord pour faire quelques parties de chasse avant de donner une réponse et, qu'au surplus, le prix était beaucoup trop élevé, les chasses à louer n'étant pas rares et beaucoup moins chères.

Qu'enfin il vous écrirait aujourd'hui.

En bref M. LANGLOIS m'a donné l'impression d'être beaucoup moins emballé pour cette chasse.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'importance qui s'attache à ce que nous soyons fixés, d'une façon ou d'une autre. Les lapins abondent cette année et il importe que je prenne des dispositions sans retard les fermiers réclamant, avec insistance, la destruction de ces rongeurs qui causent beaucoup de mal aux récoltes.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Delacou

P.S. - J'ai craint que toute ces tergiversations nous entraînent trop loin et que nous ayons des ennuis avec les fermiers.

LD

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
Ch. Post. : LIMOGES 424-30

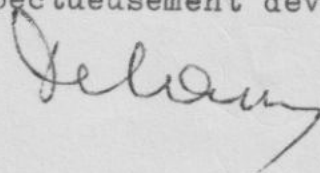
CHATEAUROUX, LE 19 Août 1952

Madame la Marquise,

Après avoir beaucoup réfléchi à votre chasse je me permets de vous conseiller, à nouveau, de ne pas la louer moins de 125.000 Fr Plus 2.000 Fr par mois au garde. De plus il y a intérêt à ce que LANGLOIS donne une réponse avant l'ouverture qui aura lieu le 29 courant, sans cela LANGLOIS et ses partenaires pourraient tuer le plus possible de gibier et dire ensuite qu'ils ne veulent plus de la chasse. J

Je suis certain que nous louerons le prix indiqué ci-dessus à LANGLOIS ou à d'autres personnes, probablement un médecin de Châteauroux.

Votre respectueusement dévoué



Châteauroux, le 22 Août 1952

Madame la Marquise,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 et votre carte du 21.
A la suite d'un coup de téléphone donné hier, M. LANGLOIS m'a déclaré que devant se réunir dans la soirée avec ses associés, une décision serait prise à ce moment là. J'lui avais donné jusqu'à ce matin 11 heures pour me faire connaître sa réponse.

Enfin tout à l'heure il vient de me dire qu'ils étaient d'accord pour donner leur acceptation à 125.000. J'aurais voulu passer le bail immédiatement; mais LANGLOIS m'a déclaré qu'il partirait demain matin pour 3 semaines et que dans ces conditions il lui était impossible de venir à Châteauroux aujourd'hui. Je l'ai alors prié de me confirmer notre accord par un mot que je dois recevoir demain matin.

Il était temps car j'étais bien décidé à éclaircir la situation dès aujourd'hui.

Maintenant il me faudra voir PERRIOT qui demande aux chasseurs une augmentation de salaires. Je me demande comment cela va marcher car les chasseurs ne sont pas très satisfaits de PERRIOT que je ne veux pas qu'ils nous fasse perdre. PERRIOT n'est certes pas un as, mais c'est un brave garçon que nous payons pas cher et qui est très dévoué.

Votre respectueusement dévoué,

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. Post. : LIMOGES 424-30

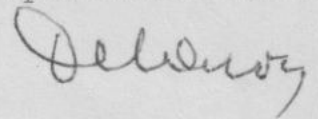
CHATEAUROUX, LE 23 Août 1952

Madame la M ARQUISE?

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre que me fait parvenir M. LANGLOIS et par laquelle il me confirme son accord pour la location de la chasse.

N'ayant pas reçu cette lettre ce matin ainsi que cela avait été convenu, hier au soir, j'avais téléphoné, ce matin à l'un de ses actionnaires que je connais bien pour lui rappeler les engagements pris, en leurs noms, par M. LANGLOIS, aussi ce dernier m'a-t-il fait parvenir la lettre ci-jointe par un exprès.

Votre respectueusement dévoué



L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16
CH. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 30 Août 1952

Madame la MArquise,

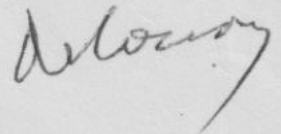
J'ai bien reçu votre lettre du 28 courant mais je ne comprends pas ce que vous entendez par le "remboursement des impôts de Feignon". A ce sujet je vous rappelle qu'il m'a versé le 4 Octobre 1951

- 1° Son fermage 374.416 Fr
- 2° SA TAXE VICINALE et solidarité agricole 16.200 Fr

Je sais bien que tout fermier dont le cheptel a subi une dépréciation du fait de la fièvre aphteuse peut demander une réduction de ses impôts. Mais il doit, pour cela, s'adresser à son contrôleur.

Je ne manquerai pas de rappeler la question des poulets

Votre respectueusement dévoué,



L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

19 Septembre 1952

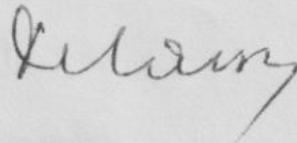
Madame la Marquise,

En vous accusant réception de votre lettre du 17 ct j'ai l'honneur de vous retourner, après en avoir pris le double, vos feuilles d'impôts de l'année en cours en vous donnant l'assurance que je n'oublierai pas de faire payer par vos fermiers la part leur revenant.

Les assurances incendies sont à jour.

M. LANGLOIS qui est venu me voir doit revenir ces jours-ci pour signer son bail que j'ai préparé. Ils ont fait faire un fermé de lapins pour Dimanche car j'ai avisé les fermiers que dans le cas où les chasseurs ne détruiraient pas ces lapins qui dévastent les semis de me prévenir et d'autre part j'ai insisté auprès des chasseurs pour des interventions très énergiques de leur part.

Votre respectueusement dévoué



Feygnoz Maxime
Compagnon de la tête
Tendu
Par Argentor Indue.

Jeudi le 25. 9. 52

Madame la Marquis

A l'approche de l'échéance de mon fermage
"fin septembre"

Je voudrais vous demander Madame la
Marquis si vous voudriez bien participer un
peu dans les frais que j'ai fait pour la
réparation du chemin arrivant à la tête.

Cette réparation s'est coûtée pour cent mètres
de pierre la somme de trente mille francs
pour le transport naturellement il y a eu aussi de la

main d'œuvre, mais j'ai fait faire ce
travail à mes travaux en période creuse.
Celle réparation est faite ce qui facilite
beaucoup l'accès à votre domaine.

Ici il pleut assez souvent, malgré tout
les travaux d'automne sont en avance.

J'ai attendu votre réponse

Recevez Madame la Marquis l'assurance
de nos sentiments respectueux et de votre

Feygnoz

Les pièces ont été extraites par la Communauté de l'Union de 25 ans
 sous le transport. Le canon et la mine en place ont été couchés par Feignon

1948 a Robinet 65⁴¹ bli a 1440 95.000
 65⁴¹ a a 15 12 a 102.432

1944 5 Feignon 105⁴¹ a a 2275 241.150
 Intérieur 25.451

1950 6 a 11295 a 2516.50 281.848
 TV 11.520
 PE 5.550

1947 3 105⁴¹ a 1043 110.557 + TV et PE

1945 2 100⁴¹ a 614.81 51.481

1943 1 100⁴¹ a 632 = 43.200

Châteauroux, le 1er Octobre 1952

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que j'ai reçue de M
Madame la Baronne DESAZARS ET DE VOUS RETOURNER? EN MEME temps celle
de Feignon.

En ce qui concerne le chemin, il avait été, en principe convenu
que si Feignon assurait l'extraction de la pierre nous participerions
aux frais de transports; mais à la suite de mon intervention écrite
auprès de l'administration des Contributions directes j'ai obtenu de
la Cne de Tendu la reconnaissance du chemin alors que jusqu'à ce
moment elle en contestait la propriété. De ce fait, et ne possédant au-
cun moyen de transport, elle a, dans le but de justifier son intervention
offert de faire extraire et fournir la pierre nécessaire à la condition
que nous nous chargerions du transport; Nous avons accepté. A ce moment
Feignon espérait faire effectuer ce transport avec ses chevaux et
tombereaux mais il s'est rapidement rendu compte qu'il était impossible
de faire transporter 100 M3 de pierres par ce moyen là, aussi en a-t-il
confié le soin à des camions qui se trouvaient dans le voisinage,
mais cette substitution lui a coûté 30.000 francs à laquelle il conviendrait
d'ajouter ses frais de cassage et d'épendage. En attendant l'extraction
de la pierre par la Commune modifiait toutes nos conventions et du
moment où Feignon ne participait ni dans l'extraction ni dans la
fourniture, je refusais, moi-même notre intervention dans les frais de
transport et c'est ainsi que Feignon vous a écrit.

Cependant comme nous mêmes n'avons rien payé, je me permets de
vous conseiller de verser 5.000 francs à Feignon lors du paiement de
son terme d'1 er Avril. Je lui ai rappelé ces faits aujourd'hui et il
reconnait loyalement que les choses sse sont bien passées ainsi.
Je lui ai dit que je ne connaissais pas vos intentions, mais que si
vous lui versiez 5.000 francs ce serait un maximum. Naturellement il
trouve que c'est peu mais il ne compte pas obtenir davantage d'autant
que nous allions être obligés de faire réparer des dégâts, heureusement
peu importants, causés par la tempête.

J'ai versé, ce jour, à votre compte à la caisse agricole, le montant
du fermage plus sa part dans la taxe vicinale et les prestations agricoles
dont je vous enverrai le détail Vendredi.

Votre respectueusement dévoué,

Feignon

*Il n'y a eu aucun retenu sur le fermage
pendant la période des hostilités -
Seul le prix du bétail avait baissé -*

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 19 Juin 1953

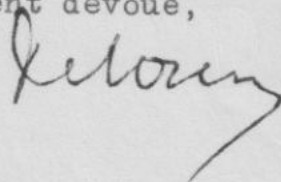
Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous remettre mon relevé de compte
à ce jour se soldant par une somme de II2.243¹/₂ 30 que je verserai
aujourd'hui à votre compte courant à la Caisse de crédit agricole.

Les récoltes dans les domaines ne sont pas mauvaises
surtout les blés. *Les arrivées sont quelconques sauf de Belgique.*

J'ai rappelé à Robinet son échéance du 24 Juin prochain.

Votre respectueusement dévoué,



EXPERTISES
RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES
DE PROPRIÉTÉS

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

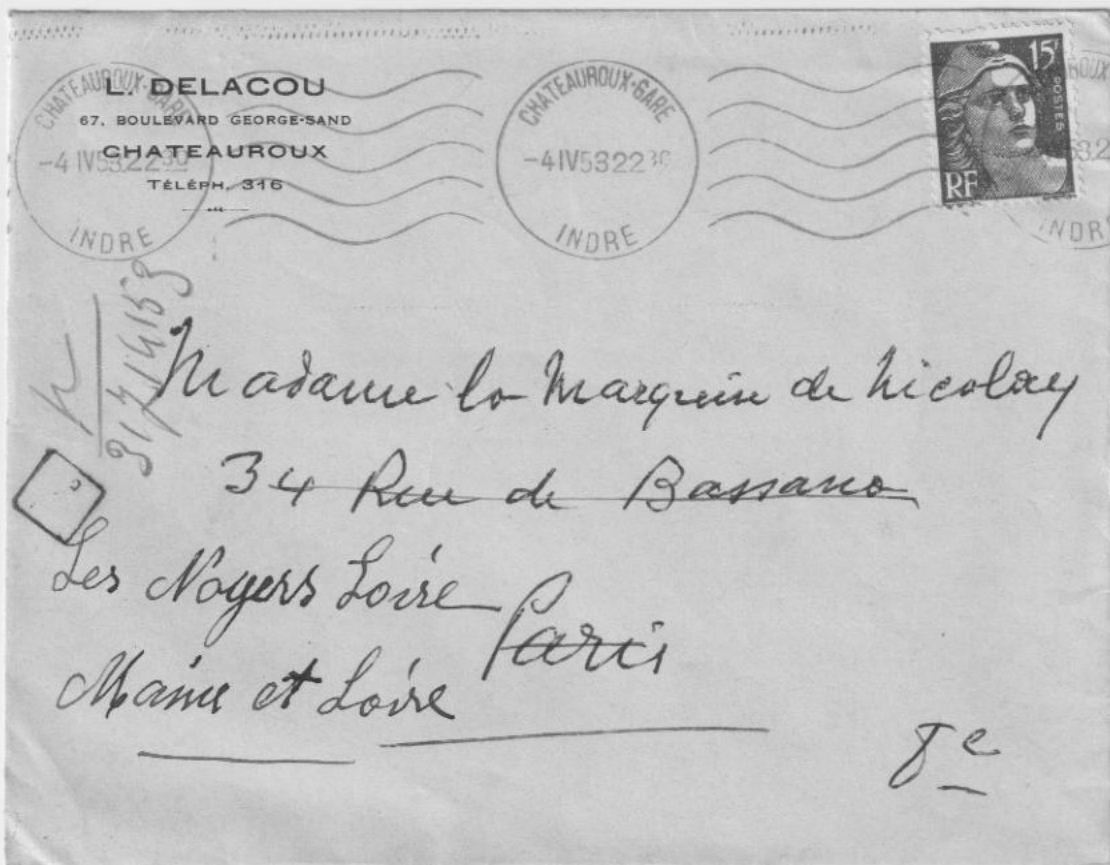
R. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE Samedi 4-4-53

Madame la Marguerite

J'ai l'avantage de vous informer que
Feignon est venu aujourd'hui payer son fermage
et que j'ai versé à votre compte au Crédit
Agricole la somme de 183.134^f
 $56^{\text{rs}} \times 3.359.15 = 188.134$ à déduire
participation à la réfection du chemin 5000^f
rest 183134 -

Votre tout dévoué
Delory



GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE

SUCESSEUR DE

M^{rs} DE FONT-RÉAULX, FARCET,
MARS & BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX

PARIS - 1016.34



CHATEAURoux, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 30 Octobre 19 52

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous informer que Madame Rousseau, qui demeure au Breuil, près Tendu, m'a signalé qu'une mission sera prêchée au début de Novembre à l'Eglise de Tendu ; elle m'a demandé si je pensais que vous-même, Madame de Courson et Madame de Charmasse (propriétaires sur la commune de Tendu), seriez susceptibles de lui verser une somme pour contribuer aux frais de cette mission ; je viens donc vous demander, à mon tour si vous voulez contribuer aux frais de cette mission et pour quelle somme.

Veillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes sentiments très respectueusement dévoués.

C. Bernet

*M. INAH 2.000
7-II-52*

Madame la Marquise de Nicolay
Les Noyers, par Loiré (Maine et Loire)

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND

CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

Ch. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE

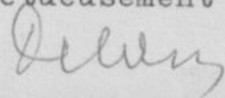
3 Octobre 1952

Madame la Marquise

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli le relevé de mon compte à ce jour dans lequel figure le détail du compte de fermage Feignon au 1er Octobre courant et dont je vous ai versé le montant, soit 213.114 francs, y comprises les taxes, à votre compte à la Caisse de crédit agricole dont, je l'espère, vous en avez été avisée par ce service.

Ainsi que vous l'avez appris la tempête que nous avons subie ces jours passés a causée dans notre région des dégâts considérables, fort heureusement vos domaines ont été épargnés ou presque puisqu'il n'y a que le toiture de l'écurie de la Tête qui a un peu souffert. Je pense même qu' l'heure actuelle les réparations sont faites. Mais je connais une ferme où le hangar a été soulevé et déplacé de 3 mètres. Sous son hangar Feignon avait déposé une barrique vide et défoncée, dans cette barrique il avait déposé un arrosoir. Il n'a rien retrouvé.

Votre respectueusement dévoué,



Châteauroux, le 21 Juillet 1953

Madame la Marquise,

Dès réception de votre lettre je me suis occupé de l'affaire qui vous intéresse.

En premier lieu je me suis adressé à la Caisse de Créd Agricole car si la valeur de votre propriété couvrirait largement un emprunt de cette importance, on ne trouverait pas un prêteur consentant à déplacer, pendant un aussi court délai, une somme de cette importance. Quant au Crédit agricole il trouve trop forte la somme et d'avance déclare n'en pouvoir, le cas échéant, n'en faire qu'une partie. D'autre part la demande devrait obligatoirement être soumise à la Caisse d'Argenton pour avis et de plus il importerait de justifier d'une cause ayant un caractère agricole. De toute façon les formalités indispensables entraîneront un délai relativement long et des frais élevés.

Je crois qu'avant de toucher les fonds il faille compter un délai d'un mois.

J'ai également demandé à l'un de mes amis, Notaire à Châteauroux, qui réalise assez souvent des prêts hypothécaire; mais la réponse est celle que je vous indique plus haut, à savoir que le délai est trop court et la somme trop importante surtout en ce moment où dit-il les fonds sont très difficiles à faire sortir.

Et cependant il n'y a pas deux solutions, il n'y en a qu'une et c'est l'hypothèque mais avec des énormes frais qu'elle entraîne.

Veillez s'il vous plait me dire vers quel but vous désirez que je poursuive mes démarches, hypothèques ou Caisse agricole, mais pour partie seulement. De combien serait cette partie (à condition qu'on ne nous oppose pas un refus pour non justification agricole) cela dépendra de la Caisse d'Argenton.

Votre respectueusement dévoué,

L. DELACOU
67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX
TÉLÉPH. 316



Madame la Marquise de NICOLAY

Les Noyers

par LOIRE

(maine et loire)

L 27-7-53

Madame la Marquise,

Je reçois votre carte et prends note
de son contenu.

Ainsi que j vous l'exposais
brièvement dans ma précédente lettre,
l'affaire était, je crois, réalisable -
mais à quelle conditions !!

Par le crédit agr. il fallait obli-
gatoirement passer par Argentan et
justifier de l'estimation de fonds au point
de vue agricole. ce qui aurait nécessité
un temps assez long et incertain.

Par hypothèque la chose était
possible - en donnant comme gage un
domaine - mais encore fallait-il le
temps de trouver un prêteur, chose
difficile, en raison du court délai d'exécution
mais cela aurait entraîné des frais
très élevés.

Ainsi j'ai l'impression que la
meilleure solution consisterait, si

possible à négocier avec votre vendeur
 le détail de paiement - ce qui serait
 le plus pratique et le moins onéreux.

Dans tous les cas je serai,
 quand vous le jugerez à propos, toujours
 à votre disposition.

Je n'ai pas vu Madame de Bondy
 et je vous remercie d'avoir pensé à moi.
 Veuillez agréer Madame la marquise,
 mes respects et très dévoués sentiments

Delacou



L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POST. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 22-11-52

Madame la Marquise -

Je viens de voir M^r & M^{me} Feignon et leur ai
parti, très sévèrement, de vos papiers. M^{me} Feignon
m'a déclaré qu'après toute sa bonne volonté et
son vif désir de vous être agréable il lui était
absolument impossible de vous donner cette
satisfaction, sa bonne est partie soigner sa mère
malade elle est donc restée au domaine pour
s'occuper des travaux et prétend ne pas avoir le
temps de préparer les papiers. Mais ils offrent de
les payer tout de suite, soit en vous envoyant
les fonds par mandat, soit en les versant à votre

compte au Crédit agricole et comme ils vendent
leur volaille 1000 + la faire ils verseraient
7.500. D'ailleurs Feignon est allé se renseigner.

c- la Réaction des Services Agricoles où on lui a
déclaré que les menus suppléments étaient supprimés.
il n'était pas tenu à cette dernière raison - mais il dit
qu'il veut tenir son promesse qu'il vous a faite
en vous versant l'équivalent en espèces - je vous
serai donc très obligé de me faire savoir ce que
vous en pensez en tenant compte qu'en effet la
loi vous interdit d'exiger cette livraison en nature.
Vous avez l'obligation de me dire, en cas d'accep-
tation de votre part, ce que vous préférez pour
l'envoi des fonds que je ferai faire tout de suite.
Veuillez agréer madame la Marquise,
l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués
Delibes

L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

TÉLÉPHONE 3-16

Ch. Post. : LIMOGES 424-30

CHATEAUROUX, LE 30-Novembre 1953

Madame la Marquise.

Je viens de recevoir votre lettre du 29 et - et suis infiniment heureux d'apprendre la promotion de honneur votre Gendre au rang d'officier de la Légion d'Honneur. En attendant qu'il me permette de le lui faire, moi même, je vous serais très obligé de lui exprimer tout le plaisir que m'a causé cette nouvelle, ainsi que mes très vives félicitations. Je ne manquerai pas d'en faire part dans les domaines où il a laissé un très bon souvenir.

J'ai lu très attentivement votre lettre et tout
ce qu'elle contient est absolument exact. Je souhaite
de plus profond de mon cœur qu'une belle éventualité
ne se produise pas, mais si, par malheur elle se pro-
duisait, la situation de mademoiselle Jocelyne se trouver-
rait gravée d'un droit de longue durée et pour-ait être
gênant.

J'ai réfléchi, bien souvent, à la possibilité
de faire de l'ensemble de la propriété, deux lots, sans
même aux domaines et je crois que cela est possible.
Seulement il y a à tenir compte d'une tas de choses
sur lesquelles je vous demande de réfléchir encore.
Lorsque j'aurai arrêté quelque chose j'établirai deux
projets que j'enverrai à votre examen et observa-
tion. Ce que vous me dites au sujet de votre usufruit
me fait bien plaisir, car j'en suis dit depuis longtemps #

H

que seul le grand voyage pourrait me
séparer de vous et comme je viens de le
noter, je considère que mon bien est renou-
velé pour longtemps.

Je n'ignore pas que vous souvenez sur ce sujet
et que vous voulez bien vous intéresser à ma
santé, je vous dirai que je vais beaucoup
mieux et que je marche presque bien. Mais
cela je le dois à une chère brave femme
de la Dordogne qui vient tous les mois passer
2 ou 3 jours à Montluçon et que je ne
manque pas d'aller voir un dimanche après
midi, notamment hier. car elle me distribue
de son fluide en me disant qu'elle me
rendrait "comme avant".

Seulement - elle ne restait pas que
je conduise ma voiture avant le printemps.
L'hiver étant très mauvais pour la bonne
circulation du sang.

Je vous prie de m'excuser, de
vous en retenir ainsi longuement de ma
part.

Je ne veux pourtant pas cesser
sans vous dire que tout va bien dans les
domaines où j'ai été allé, depuis les deux-
la semaine dernière profitant de l'occasion
pour rappeler à Robert, son échéance de
Noël.

Je vous prie de croire, Madame la Marquise,
à mes sentiments respectueux et dévoués.
H. L.

Le 27 Décembre 1913

Madame la Marquise.

Ji ne veux pas laisser terminer
l'année en cours sans venir vous
offrir, par celle qui vient, de la
part de ma femme et de la
mienne, pour tous personnes étant
pour Monsieur le Baron et Madame
pour Mademoiselle Jocelyne, tous les
vœux que nous formons pour votre
bonheur et surtout pour votre santé.
Nous souhaitons également que votre
petit garçon profite normalement et
vous donne toutes les satisfactions
que vous puissiez désirer.

J'espère que le projet de partage
vous est bien parvenu. Je me permet
de vous confirmer que je suis à
votre disposition pour y apporter toute

les modifications que vous desirerez

J'espère aussi pouvoir vous
envoyer, le 29 courant, le fromage
Rolinet-

Ici, nous avons un temps
épouvantable de la pluie tous les
jours et, en plus, il fait froid-

Feignon s'est entendu avec le
chauffeur du cylindre pour prêter
celui-ci dans son chariot à manivelle
dernier. Aussi, il est, paraît-il, en
parfait état-

Veuillez recevoir, Madame
la Marquise, avec nos vœux
renouvelés, l'expression de nos
sentiments très respectueux -

Jellicoe

Châteauneuf, le 18 février 1954

Mademoiselle,

J'ai eu le grand plaisir de recevoir, ce matin, votre aimable lettre à laquelle je m'empresse de répondre. Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer tous mes vœux de prompt rétablissement pour la santé de Madame la Marquise de Nicolay. Il y a eu chez nous beaucoup de gripes occasionnées par les grands froids, mais je n'ai pas entendu dire qu'elles avaient un caractère de gravité, mais elles provoquaient tout de même un peu de fièvre et pour éviter toute complication, le séjour à la chaleur était évidemment imposé. Malheureusement, quoique les choses s'arrangeaient très vite et très bien - je vous envoie sous ce pli les feuilles d'impôt de l'année 1953 dont vous avez besoin.

Vous trouverez également sur une feuille jointe le montant des réparations effectuées aux domaines pendant cette même année 1953.

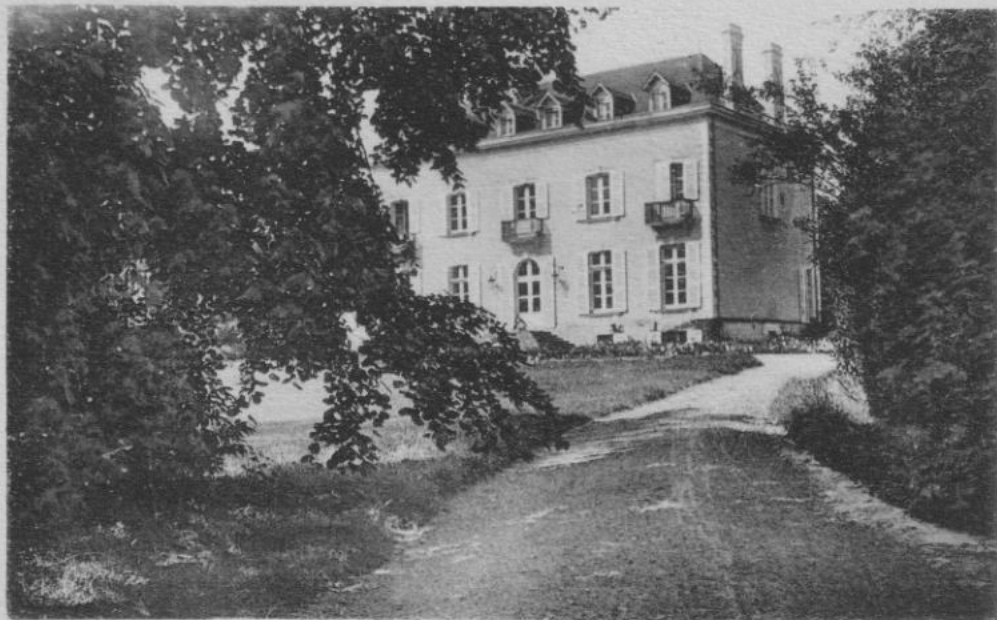
Je vous remercie de vous intéresser à ma santé - je n'ai pas la prétention d'être remis à neuf, mais tout en boitillant je me déplace facilement et suis benchidi à reprendre ma voiture le 1^{er} avril. Toutefois j'ai pris un rendez-vous pour faire un

partagé dans la C^{de} de Velle le 5 avril.
N'empêche que j'y reviens de tout! & au lieu on
en sera demain matin à 10^h 1/2 M. de Grandby-
grès propriétaire terrien d'Ardenne, qui venait
me voir très souvent, en s'occupant sur mon
sort. Or, il a eu la même chose que moi et y
est resté!!

Nous vous remercions, bien vivement
ma femme et moi, de votre si aimable invitation,
malheureusement je ne serai pas en état
d'assister à une cérémonie de ce genre le 3
juillet, mais à peu près toute notre pensée
s'orientera vers vous et vous portera tous les
vœux (et ils seront nombreux) - que vous
formez pour que vous soyez bien heureux

Jehon

P. S. J'ai vu Feignon ce matin -
Rien a signalé au domaine sauf qu'ils
y ont eu très froid!



Les Noyers - Loiré (Maine-et Loire) ☒ ☑ - Téléph. n° 2 Angris-Loiré

cher Monsieur, nos yeux se sont
 ouverts, ils n'en sont que plus sûres
 1943. Vous en de zélés sur les
 mots de notre vie ? Je serais en
 sieste s'en avoir ?
 Robinet vous a-t-il réglé ?
 -partez-le. Si ne s'en pas fait
 et j'en ai moi, au courant S.S. de
 -surtout jusqu'à la fin de mois
 - Rien d'important. H. H. H. H.

A. Beger - Tréves - Reproduit d'après le N° 1000 d'été

~~R-67750~~
 LOIRÉ
 Monsieur BARRON
 67, BARR Bridge, SAND
 PHARMACIEN
 INATE



Expédié par :
M. Nicolay
34, rue de Bassano
Paris 8^e

CARTE POSTALE



De même, adressez-
-moi la prime des
assurances des
fermes pour 1952.

Monsieur L. Delacou
67, Bard George Sand

Châteauroux

(Indre)

20.2.53 Cher Monsieur, j'ai décidément
plus la tête sur mes épaules !... j'oublie
tout. Pourriez-vous m'envoyer le chiffre
exact des fermages de la Tell et de la
Feuillee pour 1952, c'est pour ma
déclaration.

Avec toutes mes excuses et mon
souvenir très fidèle.

Mme de KROFFAN -

1er Avril 1954

Madame la Marquise

FEIGNON étant venu aujourd'hui pour régler son fermage je vous adresse ci-joint le relevé de mon compte à ce jour en vous informant que j'ai versé au crédit de votre compte à la caisse de crédit agricole la somme de 100.000 francs et conservé en caisse la somme de 19.952 francs.

Votre respectueusement dévoué,

Feignon étant venu aujourd'hui pour régler son fermage je vous adresse ci-joint le relevé de mon compte à ce jour en vous informant que j'ai versé au crédit de votre compte à la caisse de crédit agricole la somme de 100.000 francs et conservé en caisse la somme de 19.952 francs.

34 rue de Bassano - Paris VIII

Monsieur

Le 22 mai 1958 j'ai été
et dans le fond de son lit
une charge de vous de
meander si vous ne seriez
pas par la voie des familles
d'impôts 1958 en votre
possession, me les retourner
pas - Deuxième année de vie
vous l'acceptabilité d'un
voyer le montant des

réparatrices de 1953

Je sais par une lettre que
vous allez beaucoup mieux
ce qui me fait personnellement
très grand plaisir. Je
profite de cette occasion
pour vous remercier d'avoir
participé à une grande joie.
Je vous envoie le 3 Scitell
avec des fleurs. Pourquoi ne
visitez-vous pas avec
Madame Detrou
croquez, des nouvelles,
à votre souvenir la veille-
lance et très fidèle

au Louv 47 262

La Fayette de la 7^e 110.093

157.155²

mons Etienne de la 7^e 9020

une réunion l'union de la 7^e 3020

un tel de la 7^e

J. de la Fayette

34, rue de Bassano

Paris 8^e

Vendredi 23.1.54

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute ma gratitude.

Mlle de H. H. H.

Cher Monsieur,

Je suis d'autant plus étonnée de la visite de Monsieur Seguin sollicitant une réduction de prix de location que j'ai entendu dire de deux côtés différents que l'hectare se louait sur une base de 500 à 400 F. Nous en sommes très loin ! Si donc, il se plaint du prix, libre à lui de s'en aller, je ne le retiendrais pas. Vous avez donc très bien fait de lui conseiller de

de chauffage, pourquoi les Bernichons exigeraient-ils plus de confort que les Ingésins ?

ne pas insister !...

Maïme de Pharmasse, ma cousine, que l'autre jour s'est plainte des abus de réparations que ses fermiers commencent sans la présenter. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans tout ceci ? Mais je me suis permise de lui conseiller de vous adresser si vous pour la gestion de ses fermes ? peut-être vous a-t-elle déjà écrit ?

Le curé de Thenay et du Pont-Christien m'a écrit pour me demander d'installer le chauffage dans notre Eglise au gaz propane ? La 1^{ère} tranche s'élevait aux environs de 140.000 F. Pour desinez ma réponse à l'ayance ! En tout cas, je ne connais pas d'église

34. RUE DE BASSANO. VIII^E

ELYSÉES 77-66

^{aussi}
J'espère que Robinet
vous répliquera ?
à mon souvenir
sans oublier
M. de la Roche
M. de la Roche

Bien cher Monsieur,
Dimanche 24. II. 53

J'espère que votre santé se main-
tient toujours aussi bien que
possible. Nous allons tous à
Marseille, ainsi que mon petit-fils
qui marche maintenant, ce qui
fait la joie de ses parents.

Mon grand-père vient de recevoir la
roselle de la Légion d'Honneur
pour ses faits de guerre. A
24 ans, c'est assez rare, cepen-
dant il n'en tire aucune vanité.

approbation. J'en ai parlé à mon notaire de Paris qui est
tout à fait pour le faire.

34 RUE DE BASSANO. VIII.
ELYSEES 77-68

Les 2 filles me font remarquer
à juste raison qu'en cas de dispa-
rition de mon aînée, la seconde
par suite de son neveu (qui n'a que
seize mois !) se verrait obligée de
rester sans l'indivision jusqu'à sa
majorité. Perriez-vous le moyen
de faire 2 lots équitables entre
les 2 domaines, les bois et les
étangs sans porter préjudice en
cas de vente et sans enlever de
valeur à l'un ou l'autre domaine.
Les filles désirent, même dans
ce cas, que j'en conserve l'usufruit
mais ceci est une question entre
moi et elles. Rien ne serait donc
changé entre vous et moi avec leur

AMANR HAD LE PONTON ?
JE SUIS HAD BANANER DE
POU HAIRANER BONNER .
TOUT HAD BONN HAD SHANER
POUR BONN LE DARRANER
DARRANER . JE BONNANER DE
TOUT BONN ANR 1958 BONN
SOIT HAD HAD BONNE ANNE .
JE BONN HAD, HAD BONNANER,
PARRANER DE HAD FIANER
TANNANANER .

DE DE KRISTAN .

152	4
93	150
29	93
<hr/>	24
274	<hr/>
	272

Marquise de NICOLAY
 LES NOYERS,
 par LOIRE Maine-&-Loire

Lundi 20.7.53

Cher Monsieur

D'accord avec mes 2 filles,
 j'ai décidé d'acheter mon ap-
 partement de Paris, mais pour
 le payer, je n'aurai que les
 fonds nécessaires en Novembre
 et il me faut le régler une
 partie tout de suite, soit un
million et le solde fin septem-
bre : 3 millions. Voyez-vous
 une possibilité de me faire con-
 tracter un emprunt d'une façon

quelconque. Je ne pense pas que
le crédit Agricole marche.
Peut-on hypothéquer sur un des
domaines durant trois mois
sans difficulté. Trouveriez-vous
d'autre part un emprunteur
et dans quelles conditions ?

Les formalités pour hypothéquer
sont-elles longues et compliquées ?
Je vous serais infiniment recon-
naissant de m'écrire vos sug-
gestions à ce sujet, en attendant
j'écouterai, chez Monsieur, l'arru-
rance de mon fidèle souvenir.

Mme de Kropotkin.

Châteauroux, le 21 Juillet 1953

Madame la Marquise,

Dès réception de votre lettre je me suis occupé de l'affaire qui vous intéresse.

En premier lieu je me suis adressé à la Caisse de Crédit Agricole car si la valeur de votre propriété couvrirait largement un emprunt de cet importance, on ne trouverait pas un prêteur consentant à déplacer, pendant un aussi court délai, une somme de cette importance. Quant au Crédit agricole il trouve trop forte la somme et d'avance déclare n'en pouvoir, le cas échéant, n'en faire qu'une partie. D'autre part la demande devrait obligatoirement être soumise à la Caisse d'Argenton pour avis et de plus il importerait de justifier d'une cause ayant un caractère agricole. De toute façon les formalités indispensables entraîneront un délai relativement long et des frais élevés.

Je crois qu'avant de toucher les fonds il faille compter un délai d'un mois.

J'ai également demandé à l'un de mes amis, Notaire à Châteauroux, qui réalise assez souvent des prêts hypothécaires mais la réponse est celle que je vous indique plus haut, à savoir que le délai est trop court et la somme trop importante surtout en ce moment où dit-il les fonds sont très difficiles à faire sortir.

Et cependant il n'y a pas deux solutions, il n'y en a qu'une et c'est l'hypothèque mais avec ses énormes frais qu'elle entraîne.

Veillez s'il vous plait me dire vers quel but vous désirez que je poursuive mes démarches, hypothèques ou Caisse agricole, mais pour partie seulement. De combien serait cette partie (à condition qu'on ne nous oppose pas un refus pour non justification agricole) cela dépendra de la Caisse d'Argenton.

Votre respectueusement dévoué,

17 Mars 1953

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, copie de mon compte à ce jour

J'ai procédé à la pêche de l'étang Vain dont le résultat a été bien supérieur à celui de Chabenet, car j'ai retiré 750 kilos de carpes contre 20 kilos à Chabenet, mais il y avait peu de brochets à l'étang Vain, c'est ce qui explique le grand nombre de carpes.

Je pense que vous avez été avisée de mon versement de 20.000 francs à la Caisse agricole.

Votre respectueusement dévoué,

DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE

LE 2 Juin 1959

SUCESSEUR DE
ME BERNET, SON BEAU-PÈRE
ET MES DE FONT-RÉAUX & FARCET

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX :
LIMOGES 1190-46

*ci de
chère et 16/59*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant été alerté par Monsieur le Maire de Tendu, du très mauvais état de la Chapelle du caveau de feu Mademoiselle de Boisé de Courcenay, j'ai aussitôt écrit à Madame la Marquise Raymond de Nicolay et à Madame la Comtesse de Courson pour avoir les adresses complètes de tous les représentants actuels de feu Monsieur le Marquis Charles de Nicolay et de feu Madame la Marquise d'Armaillé née de Nicolay, (héritiers par moitié de Mademoiselle de Boisé de Courcenay) afin de les mettre au courant.

En me donnant ces adresses, Madame la Comtesse de Courson me demandait de faire faire un devis des réparations et de le communiquer à tous les héritiers pour baser le montant de la provision à demander à chacun ; Madame la Comtesse de Courson se trouvait alors à Paris, et en parla à Madame de Charmasse, sa soeur. Cette dernière demanda à Monsieur Duhail, (qui gère sa propriété), d'aller se rendre compte sur place.

De mon côté, j'écrivis à M. Servant, entrepreneur à Tendu, qui a toujours travaillé pour votre famille sur la propriété de Tendu, d'établir un devis et de me l'adresser.

Je reçois de lui ce matin, une lettre ainsi conçue :

" Comme suite à votre demande du 29 Mai, je ne puis que vous transmettre la réponse que j'ai faite à Monsieur Duhail, venu, pour le compte de Madame de Charmasse, constater les réparations à faire à la Chapelle de Boisé. Ensemble nous avons vu le travail et il ne m'est gère possible d'établir un devis. L'état de la Chapelle est désastreux, tant au point de vue toiture, que maçonnerie.
" Monsieur Duhail, va je crois, demander un couvreur pour l'estimation. Quand à moi, je crois que maçonnerie et plâtrerie intérieure pourraient bien se chiffrer à environ 200.000 francs."

Comme vous le savez, une sépulture familiale ne se partage pas ; elle reste commune à tous les représentants en ligne directe des héritiers de la personne qui possédait seule à son décès, cette sépulture, en l'espèce Mademoiselle Joséphine de Boisé de Courcenay.

Ses deux héritiers chacun par moitié, étaient : Monsieur le Marquis Charles de Nicolay et Madame la Marquise d'Armaillé née de Nicolay, sa soeur.

Actuellement leurs représentants sont, pour une participation basée sur l'approximation de M. Servant, de :

I- de Monsieur le Marquis de Nicolay (pour 40/80 : 100,000)

a) Les représentants de son fils, Monsieur le Marquis Raymond de Nicolay, qui sont :

Madame Desazars de Montgailhard, pour	5/80	12.500
Madame de Clebsattel, pour	5/80	12.500
b) son fils, M. le Marquis Aymard de Nicolay pour	10/80	25.000
c) sa fille, Madame la Comtesse de Wissocq, pour	10/80	25.000
d) sa fille, Madame la Baronne de Nerciat, pour	10/80	25.000
	<u>40/80</u>	<u>100.000</u>

II- de Madame la Marquise d'Armaillé (pour 40/80)

a) Madame la Comtesse de Courson, pour	8/80	20.000
b) Monsieur le Marquis Alain d'Armaillé pour	8/80	20.000
c) Monsieur le Comte Pierre d'Armaillé, pour	8/80	20.000
d) Madame de Charmasse, pour	8/80	20.000
e) Les représentants de feu Madame de Carné		
Madame de Baudel, pour	2/80	5.000
Mademoiselle de Carné, pour	2/80	5.000
Madame Destremeau, pour	2/80	5.000
Madame Rivain, pour	2/80	5.000
	<u>40/80</u>	<u>100.000</u>

Je ne vois pas d'autre solution à vous proposer que celle-ci vous pourriez me faire parvenir chacun le montant de votre participation soit par chèque bancaire visé payable à Chateauroux, soit par virement à mon compte courant postal Limoges II90-46, et dès l'encaissement de la totalité, je donnerais l'ordre à Monsieur Servant de faire immédiatement les réparations nécessaires. A ce moment là, je me rendrais à Tendu pour me rendre compte de l'état de la Chapelle ; ou, si j'avais alors un empêchement, Me Bernet, mon beau-père, pourrait s'y rendre lui-même ; et je vous rendrais compte de cette visite.

Une fois les travaux terminés, Monsieur Servant, présenterait son mémoire, et le règlement final pourrait avoir lieu, soit en vous demandant le complément de votre part, soit en vous adressant ce que vous auriez versé en trop.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire part de vos intentions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

JACQUES HOUELLEU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE

Successeur de M^r BERNET, son beau-père
et M^{re} de FONT-RÉAUX & FARCET

34.46 Fr
Téléphone 10.77 et 24.26
C. C. P. Limoges 1190.46

CHATEAUROUX, 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 18 Janvier 1969

RÉFÉRENCE A RAPPELER

JH/JM

Monsieur et Madame,

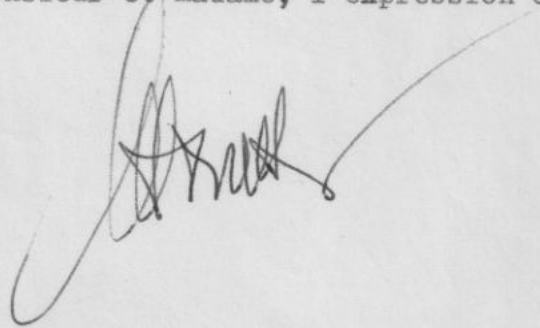
Le 19 Novembre 1957, vous avez eu l'occasion de vendre par mon ministère la propriété de la "Tête et la Feuillée" commune de Tendu.

Cette réalisation m'est rappelée aujourd'hui indirectement par une lettre datée du 17 Janvier 1969 qui m'est adressée par Mon Seigneur DEPIGNY de l'Archevêché de Bourges concernant le Presbytère de Pont Chrétien.

Il me semble bien, en effet d'après les papiers de famille que la réfection de ce presbytère se trouvait à la charge des membres de votre famille.

Auriez-vous l'obligeance de me donner les éléments d'une réponse au sujet de ce financement à l'archevêché de Bourges.

Veillez agréer, Monsieur et Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Monsieur et Madame de MONTGAILHARD
8, rue de Bagatelle

Neuilly-sur-Seine

Piqueros 82130

15 ~~août~~ sept. 94

Mon cher Jacques,

Je réponds à votre lettre du 25 août
A mon grand regret je ne vois oblige
de vous dire qu'il m'est impossible
de prendre en charge la part des frais
que vous me demandez pour la chapelle
de Tende (je constate d'ailleurs qu'il
doit en être de même des cotés d'
Anzeville pour les héritiers d'Alain
qui ne sont pas mentionnés) J'ai
dû assumer et assumer encore de
très gros frais cette année qui me
concernent personnellement. D'autre
part je ne connais pas M^{lle} Horelle
qui ne saurait tout être "le notaire
de famille" et je n'ai pas été con-
sulté pour l'établissement d'un Tra-
vail d'architecte et celui des devis
proposés. - Il me semble qu'il
serait plus raisonnable de j'en faire

une simple dalle plutôt que la
réfection d'une chapelle néo-gothique
dont l'entretien serait une source
de dépenses nouvelles et probable-
ment très élevées.

J'insiste sur le fait de ne pas
avoir été consulté - sur ce qu'il est établi
des devis que sur la demande des
intéressés lesquels sont seuls juges
de leurs possibilités. Vous me
comprendrez sans doute.

Neus ne recevons pas de suite à faire
retourner ici par suite ennuis dont on
se passerait bien —

Bonne amitié très affectueuse
à vous et à Geneviève

Bichoux